

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TRAMAIN**

**Séance du 4 décembre 2015**

L'an deux mil quinze, le quatre décembre, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DEJOUE Chantal, Maire.

**Présents :** Chantal DEJOUE, Maire, Gilles PORTIER, Catherine DUCHENE, Jean-Pierre RIGOURD (adjoints), CRESTEL Thierry, Virginie LORAND, Valérie MARQUE, Cyrille GAIGNEUX, Chantal LE BRETON, Monique BOUTEILLE, David CLEMENT, Jean-Michel PRAT, Eric REBOURS

**Procuration :** Angélique DEJOUE à Madame DEJOUE Chantal, Maire

Secrétaire de séance : Eric REBOURS

Nombre de conseillers en exercice : 14 présents : 13 votants : 14

Date de la convocation : 25/11/2015

**Objet : Adopter le schéma départemental de coopération intercommunale**

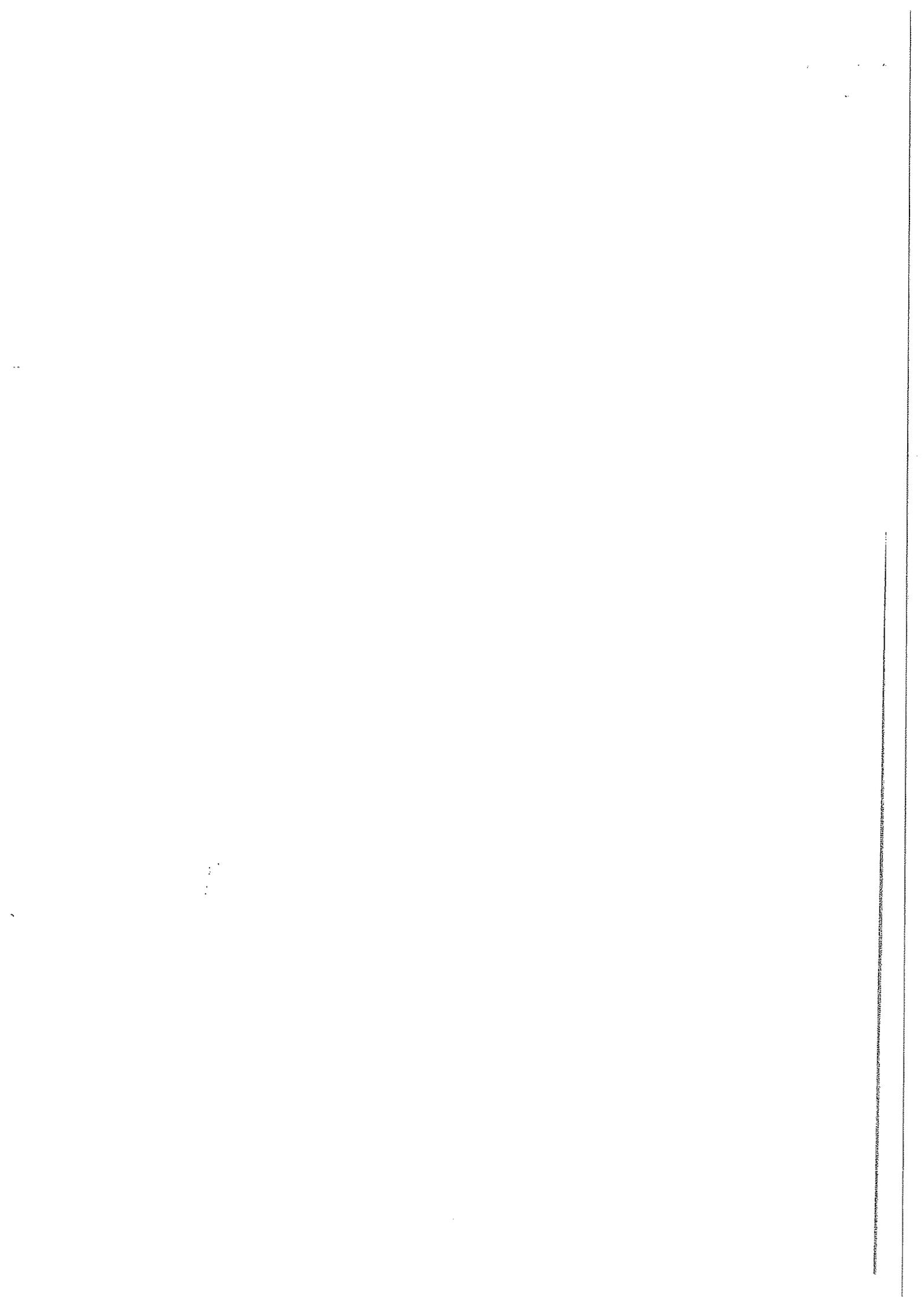
La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit la mise en œuvre des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), documents de programmation destinés à servir de référence à l'évolution de la carte intercommunale de chaque département pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Depuis fin 2014, les 7 communautés de communes suivantes : Arguenon-Hunaudaye, Côte de Penthièvre, Pays de Moncontour, Pays de Matignon, Mené, Lamballe Communauté, Pays de Du Guesclin, étudient la possibilité de fusionner et de créer un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ce projet mené par un comité de pilotage a été réalisé en parallèle du SDCI et est le fruit d'une volonté commune de construire un territoire cohérent caractérisé par sa diversité entre un potentiel urbain, un monde rural et un milieu littoral. Dans le cadre de cette étude, un diagnostic territorial, une étude financière et fiscale ont été réalisées. Les travaux du comité de pilotage ont amené à la rédaction d'une charte communautaire fixant les fondements de la nouvelle coopération des communes au sein du nouveau périmètre intercommunal.

Par ailleurs, le Préfet des Côtes d'Armor a présenté son projet de SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015. Son projet tenant compte des spécificités départementales au sein de la Bretagne, se veut ambitieux en diminuant le nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 30 à 9 dans le département.

En effet, la loi NOTRe, en relevant le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre de 5 000 à 15 000 habitants, vise à réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Le Préfet propose les neuf intercommunalités suivantes :



Projet	Communautés de communes	Population municipales 2015
1	CC Quintin Communauté- CC Centre Armor Puissance 4- Saint-Brieuc Agglomération- CC Sud Goëlo	149 247
2	CC Lanvollon Plouha – CC Du Leff	30 677
3	Lamballe Communauté- CC Arguenon -Hunaudaye- CC Pays de Moncontour- CC Pays du Guesclin- CC Côte de Penthièvre	70 819
4	CC Pays de Matignon – CC Plancoët Plélan	30 192
5	Dinan Communauté- CC Pays de Caulnes- CC Rance Frémur	61 627
6	Cidéral- CC Hardouinai Mené- CC Mené- Communes de Mur de Bretagne et Saint-Connec	52 079
7	Lannion Trégor Communauté- CC Haut Trégor - CC Presqu'île Lézardrieux	100 057
8	Paimpol Goëlo- CC Pontrieux Communauté- Guingamp Communauté- CC Pays de Bégard – CC Belle Isle en Terre- CC Bourbriac	68 246
9	CC Kreiz Breizh – CC Callac Argoat	25 305

Le SDCI comporte aussi une partie visant à rationaliser les syndicats sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est compris dans un EPCI à fiscalité propre.

Après avoir présenté ce projet à la CDCI, le Préfet demande aujourd'hui aux communes et EPCI de donner un avis sur ce schéma.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-Emet un avis favorable à la majorité sur le SDCI des Côtes d'Armor et en particulier pour sa partie concernant notre collectivité (pour : 11 ; contre : 3)

-Emet un avis favorable à la majorité à l'élargissement du périmètre du projet n° 3 en cas de sollicitation dans ce sens de la communauté de communes du Pays de Matignon (pour : 8 ; contre : 3 ; abstention : 3)

-Approuve les principes de la charte dont certains points restent à préciser.

PEC  
Le Maire  
Chantal DEJOUE

SOUS-PREFECTURE  
09 DEC. 2015  
DINAN



